



ENGAGEMENTS VOLONTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT

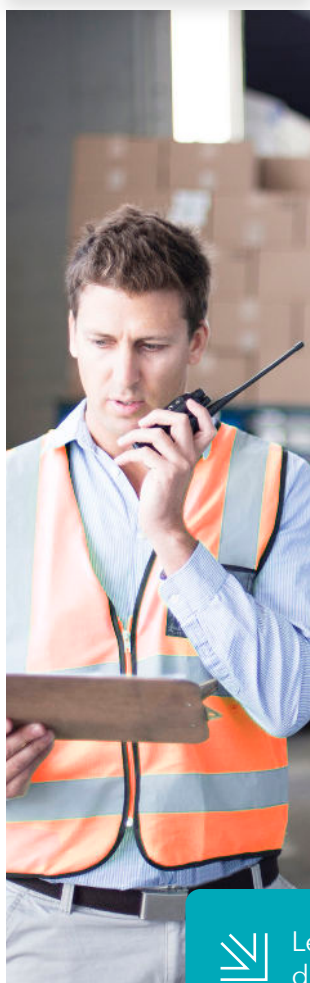
transport et logistique

Programme d'**accompagnement des entreprises** pour la **réduction de l'impact énergétique et environnemental** dans leurs activités de **transport et logistique**

CHARGEURS



Les chargeurs s'engagent



COMMISSIONNAIRES
DE TRANSPORT



Les commissionnaires s'engagent



TRANSPORTEURS
DE MARCHANDISES
ET GROSSISTES



Objectif CO₂
Les transporteurs s'engagent



TRANSPORTEURS
DE VOYAGEURS



Objectif CO₂
Les transporteurs s'engagent



Les acteurs de la chaîne logistique, chargeurs, commissionnaires de transport, grossistes, transporteurs de marchandises et de voyageurs s'engagent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et limiter les polluants atmosphériques.

Leur démarche volontaire et proactive **contribue chaque jour à améliorer notre environnement et la qualité de l'air.**

UN PROGRAMME GLOBAL



Dans sa Stratégie Nationale Bas Carbone, **la France vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.**

Pour faire face à ce défi, le secteur du transport et de la logistique se mobilise. Le programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement intègre **les chargeurs, les commissionnaires de transport et les transporteurs** dans une démarche globale, soutenue par les instances publiques et les organisations professionnelles du secteur.

• une dynamique de filière

La convergence des objectifs des acteurs du transport et de la chaîne logistique facilite la mise en œuvre de solutions concrètes et **crée une synergie vertueuse en faveur du climat.**



Exemples d'interactions entre les acteurs de la filière

• un engagement et un accompagnement sur trois ans

L'ENTREPRISE

S'engage dans un **plan d'actions** sur 3 ans pour réduire ses émissions de GES

BÉNÉFICIE

D'un **accompagnement** adapté à ses besoins

D'une **méthodologie** éprouvée pour piloter ses actions

D'**outils opérationnels** pour évaluer ses émissions



« DB Schenker en France est largement impliqué dans le Programme EVE qui coïncide avec nos objectifs de décarbonation de -50 % de nos émissions de CO₂e à l'horizon 2030. Après avoir tout naturellement résigné pour un engagement de 3 ans avec la **charte Objectif CO₂** sur notre flotte propre, il nous semblait naturel de prolonger notre action avec nos sous-traitants partenaires pour réduire nos émissions de CO₂e* grâce aux orientations du **dispositif EVcom**. »

Tariel CHAMEROIS
Directeur RSE & Développement Durable France & Maghreb - DB Schenker

* CO₂e = équivalent CO₂

DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES



Par ses dispositifs dédiés, le programme **apporte les solutions adaptées aux besoins de chaque acteur** (chargeur, commissionnaire de transport, transporteur de marchandises, transporteur de voyageurs, grossiste).

• des plans d'actions sur-mesure

CHARGEURS



Les chargeurs s'engagent

FRET21 accompagne les entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre pour mieux intégrer l'impact des transports dans leur démarche RSE.

4 axes d'action :

- Taux de chargement
- Distance parcourue
- Moyens de transport
- Achats responsables

COMMISSIONNAIRES DE TRANSPORT



Les commissionnaires s'engagent

EVcom donne les outils et l'accompagnement nécessaires aux commissionnaires pour agir avec leurs partenaires transport en faveur de l'environnement.

4 axes d'action :

- Flotte propre
- Achats transport
- Collaboration clients
- Démarche RSE

TRANSPORTEURS
MARCHANDISES, VOYAGEURS, GROSSISTES



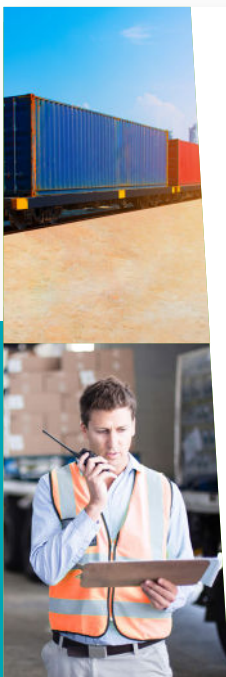
Objectif CO₂
Les transporteurs s'engagent

Objectif CO₂ soutient les transporteurs routiers dans leur démarche de réduction d'émissions de GES et de polluants atmosphériques.

4 axes d'action :

- Véhicules
- Carburant
- Conducteurs
- Organisation des transports

• une reconnaissance de la performance



LE LABEL FRET21

Valorise les résultats obtenus par les chargeurs

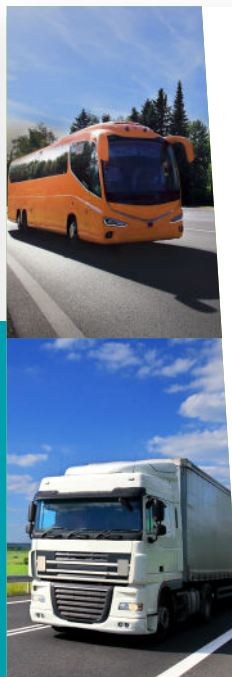


Le label FRET21 est la reconnaissance d'un haut niveau de performance environnementale et de maîtrise des données de l'activité de transport des chargeurs les plus vertueux.

Les données et les pratiques des entreprises candidates à la labellisation sont évaluées par des auditeurs indépendants.

Le label permet aux chargeurs de valoriser leur stratégie environnementale auprès des parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés...) et de se positionner par rapport aux meilleures pratiques du secteur.

Critères d'éligibilité à consulter sur www.eve-transport-logistique.fr



LE LABEL OBJECTIF CO₂

Valorise les résultats obtenus par les transporteurs



Le label Objectif CO₂ est la reconnaissance d'un niveau de performance énergétique et environnementale élevé pour les transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs les plus vertueux. Le label a été décliné en 2023, à destination des grossistes et des transporteurs routiers de marchandises en compte propre.

Son attribution est certifiée sur la base d'un audit préalable externe durant lequel sont vérifiés la fiabilité des données et le niveau de performance de l'activité par rapport au référentiel HBEFA.

Reconnu par les professionnels du secteur, le label devient un critère de sélection pour les donneurs d'ordre sensibilisés ou engagés dans le cadre des dispositifs FRET21 et EVcom.

Critères d'éligibilité à consulter sur www.eve-transport-logistique.fr

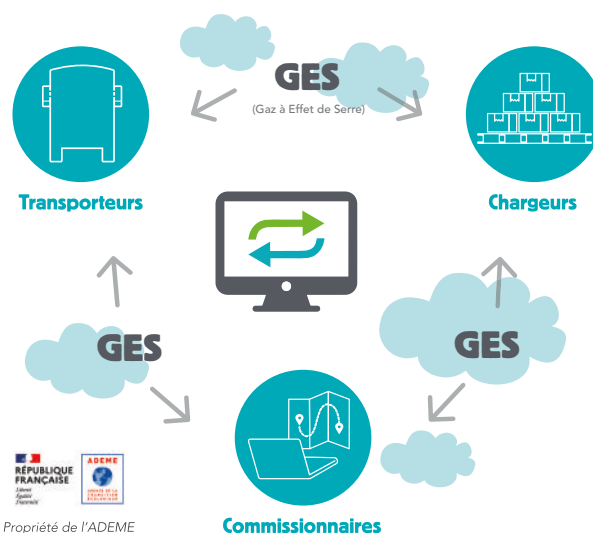
UNE PLATEFORME COMMUNE



Échange de données environnementales

Une plateforme d'échange de données **facilite la transmission et la récupération de données environnementales** entre transporteurs et donneurs d'ordre. Ces informations sont essentielles notamment dans le cadre du décret « Information GES des prestations de transport ».

Les transporteurs communiquent les données environnementales nécessaires à leurs clients.



Les donneurs d'ordre peuvent solliciter leurs prestataires via la plateforme puis collecter les données environnementales attendues.



Avec la participation du
GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



Solution gratuite et garantissant la confidentialité des données.
Plus d'informations sur www.eve-transport-logistique.fr



UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

Le Gouvernement, l'ADEME, Eco CO2 et les organisations professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) s'engagent ensemble pour promouvoir le programme.

Pour les transporteurs et commissionnaires :

- Les organisations professionnelles (CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) sensibilisent et informent toutes les entreprises de transport au programme ;
- Les chargés de mission régionaux d'Eco CO2 accompagnent techniquement les entreprises qui s'engagent dans les dispositifs Objectif CO₂ et EVcom.

Pour les chargeurs :

- L'AUTF sensibilise et informe les entreprises chargeurs et suit leurs engagements dans le dispositif FRET21 ; elle s'appuie notamment sur les fédérations industrielles sectorielles ;
- Les entreprises bénéficient du support technique gratuit d'Eco CO2 en accompagnement standard ou peuvent faire appel à des prestataires référencés pour un accompagnement approfondi.

DES BÉNÉFICES CONCRETS



L'engagement volontaire des entreprises dans un des dispositifs du programme leur permet de générer **des impacts positifs et concrets** pour leurs activités et de **valoriser les résultats obtenus** auprès de leurs salariés et de leurs clients.

Réaliser des économies

« Grâce à toutes nos actions mises en place nous avons **réduit nos consommations de carburant de 18%**. La formation à l'éco-conduite nous a également permis de diminuer les **risques routiers** via une conduite plus souple, moins stressante et de surcroît diminuer les **coûts de maintenance**. »

Jérôme GOURET, Responsable d'exploitation de Jacky Dufeu (Veolia)

Compléter sa démarche RSE

« Nous avons toujours eu une démarche d'amélioration continue, mais nous l'avons accélérée depuis 2020 avec l'officialisation de notre stratégie RSE. Nous avons notamment ainsi adopté à cette date le dispositif FRET21, pour le périmètre France et Europe avec une **réduction de 5% des émissions de GES**. »

Hélène PIVERD, Responsable RSE de MAPA

Répondre aux attentes des clients

« Notre niveau élevé de performance énergétique et environnementale s'est traduit par l'obtention du label Objectif CO₂, qui, avec son référentiel, nous permet de **garantir et concrétiser notre stratégie de développement durable**. Ainsi, nos prospects et clients sont assurés que nous mettons tout en œuvre pour leur apporter une haute qualité de service tout en réduisant notre impact environnemental. »

Sébastien GIRON, Gérant de Grand Tourisme Giron

Renforcer la cohésion d'entreprise

« Le label Objectif CO₂ est un motif de fierté pour notre entreprise et tous les collaborateurs. Il valide nos efforts en matière de lutte contre les GES, il constitue un avantage compétitif sur nos concurrents et nous participons à améliorer l'environnement et la qualité de vie pour tous. **Une démarche positive qui fédère nos salariés** au sein d'une stratégie développement durable, ADN de notre entreprise. »

Philippe PREMAT, PDG Transports PREMAT

Valoriser la profession

« Objectif CO₂ permet de **valoriser notre performance** et également **la profession** qui est souvent considérée comme polluante. Aujourd'hui beaucoup de transporteurs mettent en place des actions en faveur de l'environnement et ne sont pas assez reconnus. »

Gaétan MAUREL, Dirigeant de Maurel Transports



LE TRANSPORT ET LA LOGISTIQUE S'ENGAGENT

**+ de 3269
entreprises**

déjà engagées depuis la création des
différents dispositifs

**Un engagement moyen de
réduction des GES de
13,28%**



**Rejoignez les entreprises engagées !
Contribuons ensemble à la lutte contre le changement
climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.**

CONTACTEZ-NOUS

téléphone : 09 72 11 60 68
contact@eve-transport-logistique.fr
www.eve-transport-logistique.fr

Le programme EVE est porté par l'ADEME, Eco CO2 et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGF, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du Gouvernement représenté par le ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, le ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques. Il est financé par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

